

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° I-CF190

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Anthoine, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Cinieri, M. Cordier,
Mme Corneloup, M. Dubois, M. Kamardine, Mme Périgault, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin
et M. Viry

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 44 à 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de prolonger l'exonération de Gazole Non Routier (GNR) sans limite de temps pour les professions agricoles afin que le secteur puisse s'adapter à la transition énergétique et verdir son parc de véhicules thermiques.

En effet, cette profession est engagée sur la voie de la décarbonation avec notamment des objectifs ambitieux à terme de montée en puissance des biocarburants.

Néanmoins, à l'instar des pêcheurs, les agriculteurs et les éleveurs ne disposent pas à ce jour d'alternatives énergétiques fiables techniquement et viables économiquement.

Dans cette attente, toute suppression d'exonération fiscale doit être considérée comme une augmentation de charges dans un contexte d'inflation des normes et de surenchérissement des coûts des matières premières grèvant le revenu des agriculteurs dans un contexte où la compétitivité et la souveraineté doivent prioritairement guider l'action publique.

Tel est le sens de cet amendement.